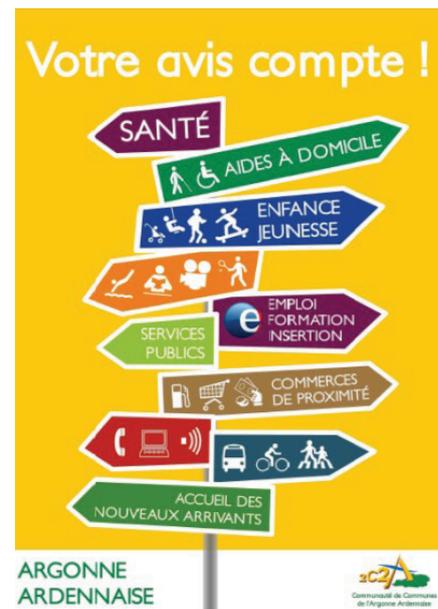
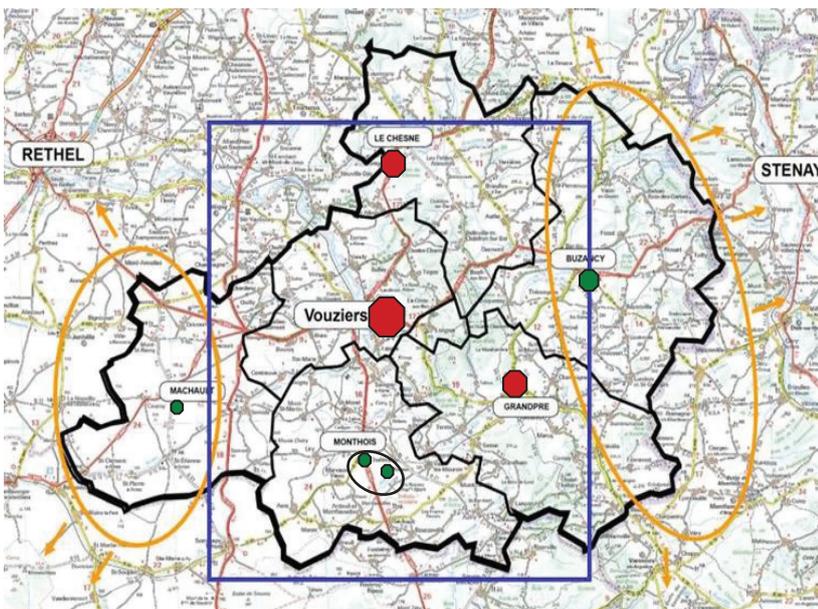


Réalisation d'un schéma d'organisation des services de l'Argonne Ardennaise

2. Projet stratégique



Septembre 2013



Bureau d'études INITIATIVE, Aménagement et Développement

RCS : D 339 752 644 - SIRET : 339 752 644 00015 - APE : 742C

Siège social : 4, passage Jules Didier 70000 VESOUL

Tél. : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 - e-mail : initiativead@orange.fr

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	4
1. SANTE.....	5
Objectif 1.1. : Assurer le renouvellement, éventuellement le renforcement, de l'offre médicale (médecins généralistes) et paramédicale.....	5
Objectif 1.2. : Permettre un accès aisé aux soins spécialisés (médecins spécialistes).....	6
Objectif 1.3. : Veiller au maintien d'une offre hospitalière de proximité de qualité à Vouziers.....	6
2. SERVICES AUX PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES.....	8
Objectif 2.1. : Améliorer l'hébergement et le logement pour personnes âgées.....	8
Objectif 2.2. : Accompagner les mutations des Services d'Aide à Domicile.....	9
Objectif 2.3. : Renforcer l'hébergement et les services médicalisés pour personnes handicapées.....	9
3. PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE.....	10
Objectif 3.1. : Poursuivre les efforts de développement des services d'accueil de la Petite Enfance.....	10
Objectif 3.2. : Réussir la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et plus généralement de refondation de l'école.....	11
Objectif 3.3. : Optimiser les politiques locales en faveur des adolescents.....	11
4. EMPLOI, FORMATION, INSERTION.....	12
Objectif 4.1. : Faciliter l'accès tous publics à la qualification et la formation professionnelle.....	12
Objectif 4.2. : Renforcer la présence de Pôle Emploi à Vouziers.....	12
5. SERVICES PUBLICS.....	13
Objectif 5.1. : Restructurer les Relais Services Publics (RSP).....	13
Objectif 5.2. : Veiller à une évolution concertée de la présence territoriale des Services de l'Etat en Argonne Ardennaise.....	14
6. COMMERCE DE PROXIMITE.....	15
Objectif 6.1. : Maintenir (éventuellement renforcer) le commerce et les services marchands de première nécessité.....	15
Objectif 6.2. : Améliorer la lisibilité de l'offre de services du Groupe "La Poste".....	15
7. CADRE DE VIE, ASSOCIATIONS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS ET DE LOISIRS.....	17
Objectif 7.1. : Initier une politique locale en faveur des nouveaux arrivants.....	17
Objectif 7.2. : Soutenir la dynamique associative locale.....	17
Objectif 7.3. : Répondre aux besoins ponctuels d'amélioration de l'offre d'équipements de loisirs et engager une réflexion prospective sur les grands équipements structurants.....	18
8. TIC 19	
Objectif 8.1. : Contribuer au développement global de la qualité de services / téléphonie mobile et Internet Haut et Très Haut Débit.....	19
9. MOBILITE, TRANSPORTS.....	21
Objectif 9.1. : Rendre plus lisible et mieux valoriser l'offre locale de transports existante.....	21
Objectif 9.2. : Favoriser le développement des pratiques solidaires et/ou durables.....	22
Objectif 9.3. : Se concerter avec les services compétents du Département.....	22
SYNTHESE.....	23

PREAMBULE

Le présent document fixe la stratégie locale en matière d'adaptation / développement des services à la population en Argonne Ardennaise à l'échéance 2020.

Il valorise les enseignements de l'état des lieux - diagnostic et de l'ensemble des travaux de concertation qui ont suivi : réunions cantonales ; commissions thématiques ; comités technique et de pilotage.

Il met en avant 22 objectifs généraux, relevant de 9 axes thématiques. Il cadre également les mesures à prendre pour atteindre ces objectifs et, de fait, les priorités opérationnelles communautaires à court - moyen terme.



SANTÉ

1. SANTE

FONDEMENTS STRATEGIQUES

A l'issue des travaux de diagnostic et de concertation, la problématique de maintien d'un accès satisfaisant aux soins en Argonne Ardennaise, apparaît comme l'une des trois préoccupations majeures des élus locaux et de la population. En effet, l'offre ambulatoire présente un risque important d'affaiblissement à moyen terme, dans un contexte actuel de relative faiblesse de certaines professions et/ou certains secteurs géographiques¹. Quant à l'offre hospitalière, elle s'avère forcément très fragile au sein du territoire, malgré la restructuration engagée en 2005, par fusion des établissements de Rethel et Vouziers (GHSA).

Face à la complexité des solutions à envisager pour relever ce défi du territoire (rigueur du Projet Régional de Santé 2012-2016 ; divergence de point de vue entre certains partenaires,...), il a été décidé de promouvoir la poursuite d'une démarche globale et concertée spécifique au sein de l'espace communautaire, permettant de progressivement répondre de façon optimale aux différents besoins exprimés : Projet territorial de Santé.

Quoi qu'il en soit ce projet devra répondre aux objectifs prioritaires suivants :

- Objectif 1.1. : Assurer le renouvellement, éventuellement le renforcement, de l'offre médicale (médecins généralistes) et paramédicale.
- Objectif 1.2. : Permettre un accès aisé aux soins spécialisés (médecins spécialistes).
- Objectif 1.3. : Veiller au maintien d'une offre hospitalière de proximité de qualité à Vouziers.

DETAIL DES OBJECTIFS

Objectif 1.1. : Assurer le renouvellement, éventuellement le renforcement, de l'offre médicale (médecins généralistes) et paramédicale.

Il s'agit tout d'abord de faciliter le renouvellement de l'ensemble des médecins généralistes et professions paramédicales, par des mesures partenariales, validées dans le cadre du Projet Territorial de Santé (professionnels de Santé ; élus locaux ; ARS) et adaptées à chaque situation :

- création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) ou de simples Maisons Médicales (réponse plus stricte à des besoins immobiliers) ;
- aide à l'accueil d'internes ou de stagiaires ;
- autres à définir dans le cadre du Projet Territorial de Santé.

En matière de renforcement de l'offre, la priorité ira à l'accueil d'un second médecin généraliste à Buzancy, sans exclure le soutien des initiatives publiques destinées à corriger les faiblesses spécifiées dans le rapport d'état des lieux - diagnostic du Schéma d'Organisation des Services. Ces initiatives pourraient être de même type que celles précitées pour le renouvellement des professionnels de santé.

¹ : Voir synthèse du diagnostic page 11.

A noter que :

- aucune action publique ne recevant l'approbation de plusieurs professionnels de santé de la zone de patientèle concernée ne pourra être soutenue par la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ;
- certaines actions d'amélioration de l'environnement général de l'Argonne Ardennaise (cadre de vie, autres services à la population) devraient également contribuer à améliorer l'attractivité du territoire vis-à-vis de nouveaux professionnels de santé.

Objectif 1.2. : Permettre un accès aisé aux soins spécialisés (médecins spécialistes).

La priorité des élus est d'assurer une présence de médecins spécialistes la plus complète possible à Vouziers : renouvellement / pérennité des médecins déjà présents ; renforcement / ophtalmologiste, gynécologue, cardiologue, pédiatre. Pour atteindre cet objectif, le projet Territorial de Santé cherchera à développer les complémentarités entre d'une part GHSA / praticiens libéraux privés, et d'autre part, entre GHSA / CHU et/ou Groupe Courlancy.

Lorsque cette présence locale s'avérera impossible, l'accès aux soins sera facilité par :

- le développement de la télémédecine en Argonne Ardennaise ;
- des mesures visant à faciliter les déplacements des personnes sans moyens propres de transports et à faibles ressources, vers les agglomérations urbaines périphériques : consultations vers les spécialistes n'assurant pas ce service à Vouziers et dont les frais de transports ne sont pas pris en charge par l'assurance maladie et/ou les mutuelles de santé.

Objectif 1.3. : Veiller au maintien d'une offre hospitalière de proximité de qualité à Vouziers.

A travers cet objectif, les élus de l'Argonne Ardennaise souhaitent affirmer leur volonté de pérennisation de l'hôpital de Vouziers à l'échéance 2020, avec une mention toute particulière pour :

- le maintien des services d'urgence de qualité ;
- le développement des services largement utilisés par la population âgée, jugés déficitaires au sein du territoire et plus largement du Sud Ardenne :
 - . Soins Médicaux Techniques Importants (SMTI) ;
 - . Soins de Suite et de Réadaptation (SSR).

Ils souhaitent que cette position puisse-t-être relayée dans le Projet d'Etablissement du GHSA et le futur Projet Régional de Santé.

Par ailleurs, le Projet Territorial de Santé de l'Argonne Ardennaise devra renforcer les liens entre médecins hospitaliers et libéraux.

PRIORITES OPERATIONNELLES

Les deux priorités opérationnelles du Schéma sont :

- élaboration et mise en œuvre d'un Projet Territorial de Santé à l'échelle de l'Argonne Ardennaise ;
- soutien des opérations immobilières permettant de renouveler ou développer l'offre médicale et paramédicale dans les secteurs considérés comme "fragiles" dans le cadre des travaux d'état des lieux - diagnostic du présent Schéma d'Organisation des Services : Maisons de Santé, Maisons Médicales.



2. SERVICES AUX PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES

AIDES À DOMICILE

FONDEMENTS STRATEGIQUES

Avec un peu plus de 2 000 personnes de 75 ans ou plus en 2009, en augmentation de 25% / 1999, c'est-à-dire près de 12% de la population (contre seulement 9% dans le Département et la Région), il est indéniable que les services aux personnes âgées représentent un réel enjeu en matière de services à la population de l'Argonne Ardennaise, avec une double problématique à résoudre :

- d'une part améliorer la qualité de l'offre actuelle ou, tout au moins, l'adapter aux nouvelles normes ou aux nouveaux besoins ;
- d'autre part s'assurer de la montée en puissance de l'offre, afin qu'elle soit en mesure de répondre à une demande de plus en plus conséquente : croissance rapide du nombre de personnes très âgées.

Pour ce qui concerne le handicap, la stratégie vise à valoriser au maximum la présence locale de l'Etablissement Départemental Public d'Accompagnement Médico-Social (EDPAMS) opérateur majeur du département dont le rayonnement dépasse largement celui de l'Argonne Ardennaise : mobilisation optimale de ses moyens (personnel, locaux, compétences,...) pour couvrir les besoins locaux et maximiser son rôle dans l'économie locale.

Le Schéma des Services se fixe donc les objectifs suivants pour cette thématique :

- Objectif 2.1. : Améliorer l'hébergement et le logement pour personnes âgées.
- Objectif 2.2. : Accompagner les mutations des Services d'Aide à Domicile.
- Objectif 2.3. : Renforcer l'hébergement et les services médicalisés pour personnes handicapées.

A noter que ces objectifs doivent obligatoirement être relayés par les documents de planification supra-communautaire pour devenir une réalité, du fait de compétences départementale (Schéma Départemental d'Organisation Médico-Sociale) et de l'Etat (Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale).

DETAIL DES OBJECTIFS

Objectif 2.1. : Améliorer l'hébergement et le logement pour personnes âgées.

Il s'agit à la fois de répondre aux enjeux quantitatifs et qualitatifs identifiés lors des travaux d'état des lieux - diagnostic et de concertation, d'où un affichage des mesures suivantes que les élus souhaiteraient voir relayer dans les schémas supra-communautaire précités :

- renouvellement de l'EHPAD public de Vouziers, priorité absolue du territoire en terme d'opérationnalisation d'un projet déjà ancien, dont la mise en œuvre est perturbée par la situation financière du GHSA ;
- développement de l'accueil temporaire et de l'accueil de jour, notamment pour faciliter le maintien à domicile le plus longtemps possible. La mise en œuvre de ces mesures sera à examiner simultanément à une éventuelle expérimentation d'une plate-forme de répit en Argonne Ardennaise, celle-ci

s'inscrivant dans la continuité de la politique partenariale d'aide aux aidants, initiée il y a quelques années au sein de l'espace communautaire ;

- relance d'une politique d'adaptation du logement des personnes âgées ou handicapées dans le cadre d'une opération programmée (OPAH) ou similaire (PIG,...) ;

- soutien des initiatives de diversification de l'offre, à moyen-long terme : résidence-service ou similaire.

A noter que l'exception de l'adaptation des logements et sauf cas particulier (accueil de jour itinérant ; accueil temporaire / valorisation de locaux existants ; ...), le Schéma prévoit un développement privilégié de l'offre au niveau de la ville-centre.

Objectif 2.2. : Accompagner les mutations des Services d'Aide à Domicile.

Cet objectif vise à la fois :

- l'accès de tous aux Services d'Aide à Domicile, notamment en facilitant leur présence de proximité au sein du Territoire, y compris en soutenant l'action des bénévoles pour ce qui concerne l'ADMR ;

- une montée en puissance "qualitative" de l'offre actuelle afin qu'elle soit en mesure de mieux couvrir les besoins croissants des services liés à la dépendance (assistance de vie / aide-ménagère). Les Services à la Personne pourraient ainsi faire l'objet d'une approche ciblée dans le cadre de la démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) qui se dessine à l'échelle du territoire.

Objectif 2.3. : Renforcer l'hébergement et les services médicalisés pour personnes handicapées.

Cet objectif du Schéma vise simplement à sensibiliser les services compétents de l'Etat et du Département sur la faiblesse générale de l'offre médicalisée (FAM, SAMSAH,...) de l'Argonne Ardennaise, contrairement aux autres services au public porteur de handicaps, et ainsi les inciter à prendre en compte cet élément lors de l'élaboration des futures Schémas d'Organisation médico-sociale avec la possibilité de prendre appui sur les structures locales existantes pour renforcer cette offre : EDPAMS, éventuellement en coopération avec le GHSA,...

PRIORITES OPERATIONNELLES

- soutien du renouvellement de l'EHPAD de Vouziers ;

- Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences et soutien présence locale / SAD ;

- relance d'une politique d'adaptation des logements des personnes âgées ou handicapées.

3. PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

FONDEMENTS STRATEGIQUES

Tout d'abord, il convient de mentionner que, le champ de l'enseignement secondaire a été volontairement exclu des réflexions stratégiques d'élaboration du Schéma des Services :

- collèges : travaux spécifiques en parallèle / 3 commissions paritaires ; sujet polémique susceptible de perturber des travaux d'élaboration du Schéma ;
- lycées : complexité de la réflexion à l'échelle locale.

Ainsi, les réflexions se sont donc rapidement centrées sur trois grandes problématiques :

- le développement de l'accueil Petite Enfance ;
- l'optimisation de l'organisation scolaire, péri et extra scolaire ;
- les besoins particuliers de la jeunesse (adolescents en particulier).

Elles débouchent sur les 3 objectifs suivants du Schéma de Services qui doivent permettre d'apporter des réponses aux principaux enjeux identifiés :

- Objectif 3.1. : Poursuivre les efforts de développement des services, d'accueil de la Petite Enfance.
- Objectif 3.2. : Réussir la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et plus généralement de refondation de l'école.
- Objectif 3.3. : Optimiser les politiques locales en faveur des adolescents.

DETAIL DES OBJECTIFS

Objectif 3.1. : Poursuivre les efforts de développement des services d'accueil de la Petite Enfance.

La stratégie locale doit permettre de poursuivre le développement de l'offre de services dédiée à la Petite Enfance (et aux familles) initiée en 2010 par la Communauté de Communes et ses partenaires grâce à deux mesures :

- la consolidation du Relai Assistantes Maternelles (RAM) communautaire créé en 2011 : élaboration du nouveau Projet Stratégique 2015-2017 qui servira de référence au prochain Contrat Enfance Jeunesse (volet communautaire) ;
- renforcement progressif de l'accueil collectif, en complément du multi-accueil de Vouziers : maillage territorial par des micro-structures (micro-crèches, Maison d'Assistantes Maternelles,...) : canton de Machault, canton de Monthois (renouvellement de l'offre de Challerange) ; Le Chesne. Les structures publiques financées au titre de la PSU seront prioritaires / structures privées. Les initiatives communales

ou syndicales seront de mise, en absence de compétence communautaire, comme c'est actuellement le cas.

A noter que la préparation du futur Contrat Enfance Jeunesse (volet communautaire) permettra de définir les nouvelles modalités de coordination des politiques locales en faveur de la Petite Enfance et de l'Enfance.

Objectif 3.2. : Réussir la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et plus généralement de refondation de l'école.

Cet objectif vise principalement une mise en œuvre optimisée de la réforme des rythmes scolaires, c'est-à-dire permettant à la fois aux familles de bénéficier d'un service d'accueil de qualité adapté à leurs besoins, et aux enfants de bénéficier d'activités éducatives (culturelles, sportives,...) de qualité, quels que soient leur lieu de résidence au sein de l'espace communautaire. Il touche donc à la fois à l'organisation scolaire, péri-scolaire, voire extra-scolaire, dans une logique d'efficacité des services (efficacité / coût), dans les limites d'action permises par les compétences de chacun dans ces trois domaines de l'action socio-éducative.

Dans un premier temps, les diverses mesures suivantes sont envisagées à l'échelle communautaire :

- réflexion concertée sur l'organisation à privilégier à l'échelle du territoire : observation des premières initiatives ; information des collectivités et syndicats scolaires locaux ; réflexion / concertation ;
- aide technique et administrative pour la mise en œuvre de la réforme : information et coordination / prestataires de services ; aide à la contractualisation ; ...

A noter le rôle essentiel de coordination à jouer par la 2C2A.

Cet objectif devrait également contribuer à optimiser l'organisation territoriale des services d'accueil péri et extra scolaires dans un esprit d'accès "uniforme" à ces services de base aux familles, quels que soient leurs lieux d'habitation.

Objectif 3.3. : Optimiser les politiques locales en faveur des adolescents.

Cet objectif, en net retrait par rapport aux deux précédents matérialise une volonté générale de pérennisation de la politique Jeunesse initiée et portée par le FJEP Centre Social de Vouziers, en partenariat avec la ville, la CAF et ses divers autres partenaires.

PRIORITES OPERATIONNELLES

- accompagnement de la mise en œuvre de la réforme scolaire ;
- consolidation du RAM et développement coordination Petite Enfance, Enfance, à l'échelle communautaire ;
- réflexion sur l'extension de compétence communautaire "Petite Enfance".

4. EMPLOI, FORMATION, INSERTION

FONDEMENTS STRATEGIQUES

Au niveau de ce bouquet de services, la stratégie locale consiste à favoriser les initiatives des opérateurs compétents susceptibles de :

- faciliter l'accès à l'emploi, la formation et la qualification de la population résidente ;
- renforcer la mutualisation entre l'ensemble des services de l'emploi, la formation et l'insertion oeuvrant sur le Territoire.

La finalité est de faire encore évoluer les services accueillis au "Centre Polyvalent Rural" pour en faire une Maison de l'Emploi et de la Formation offrant le plus de services possibles de ce bouquet, dans le cadre d'une stratégie concertée et des moyens mutualisés.

Deux objectifs sont clairement affichés pour aller dans ce sens :

- Objectif 4.1. : Faciliter l'accès tous publics à la qualification et la formation professionnelle.
- Objectif 4.2. : Renforcer la présence de Pôle Emploi à Vouziers.

DETAIL DES OBJECTIFS

Objectif 4.1. : Faciliter l'accès tous publics à la qualification et la formation professionnelle.

Cet objectif est essentiellement lié à deux mesures complémentaires :

- l'implantation d'un Espace Métiers à Vouziers ;
- l'engagement, en parallèle, d'une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) servant à cibler les besoins locaux en matière de qualification et de formation, et ainsi orienter certaines missions de l'Espace Métiers.

Objectif 4.2. : Renforcer la présence de Pôle Emploi à Vouziers.

Cet objectif matérialise le souhait des élus de voir Pôle Emploi assurer une présence plus structurée (Espace Information ; référent permanent) et un niveau de services plus conséquent (premier accueil, ...) au sein de la Maison de l'Emploi précédemment évoquée, en particulier dans le cas où les partenariats ne pourraient pas être renforcés avec d'autres opérateurs locaux (RSP, futur Espace Métiers, MILO,...).

PRIORITES OPERATIONNELLES

- Création d'une Maison de l'Emploi et de la Formation à Vouziers, dans le cadre de la réorganisation de certains services publics.

5. SERVICES PUBLICS

FONDEMENTS STRATEGIQUES

Tous les services publics ne sont pas abordés dans ce volet du Schéma d'Organisation des Services. Certains sont en effet traités dans d'autres thématiques : Petite Enfance, Enfance et Jeunesse ; Services aux Personnes Agées ; Emploi, Formation et Insertion ; ... Il convient de s'y reporter pour ce qui les concernent.

Pour les autres services publics de l'Argonne Ardennaise, la stratégie locale vise une accessibilité aisée, quel que soit le lieu de résidence de la population en recherchant le plus juste compromis possible entre :

- maillage territorial des services et accessibilité (facilité de déplacement) ;
- utilisation des Technologies modernes d'Information et de Communication.

Les deux objectifs suivant du Schéma doivent permettre d'aller dans ce sens :

- Objectif 5.1. : Restructurer les Relais Services Publics (RSP).
- Objectif 5.2. : Veiller à une évolution concertée de la présence territoriale des Services de l'Etat en Argonne Ardennaise.

DETAIL DES OBJECTIFS

Objectif 5.1. : Restructurer les Relais Services Publics (RSP).

Il s'agit d'améliorer l'efficience (efficacité / coût) du RSP itinérant créé en 2010 et dont la fréquentation est actuellement considérée comme insuffisante (4 visites / semaine, soit en moyenne 1 / demi-journée de permanence).

La restructuration devra conduire à une amélioration de la qualité de service assurée et intégrera donc deux types de mesures complémentaires :

- une réorganisation de la présence territoriale des personnels d'accueil du public, en tirant le meilleur parti des nouvelles orientations en matière de mutualisation des personnels communaux et intercommunaux (projet de loi de modernisation de l'action public territoriale...) ;
- un renforcement du partenariat opérationnel actuel : renforcement des champs collaboratifs avec les partenaires actuels ; conventionnement avec de nouveaux partenaires (gestionnaires de réseaux, EDF / GDF, opérateurs de téléphonie,...).

A noter que des dispositions relevant de l'aide à la mobilité des personnes pourront compléter ces deux mesures en cas de besoin.

Objectif 5.2. : Veiller à une évolution concertée de la présence territoriale des Services de l'Etat en Argonne Ardennaise.

Loin d'être achevée à ce jour, la réforme de l'organisation territoriale des services de l'Etat, laisse supposer des évolutions à venir en Argonne Ardennaise, comme dans la plupart des autres territoires, notamment ruraux.

A travers cet objectif de leur Schéma d'Organisation des Services, les élus matérialisent leur souhait d'une étroite association, de la Communauté de Communes et des communes concernées, aux évolutions envisagées. Cette concertation devra se faire le plus en amont possible des décisions de modification de l'organisation, en particulier pour ce qui concerne les services suivants :

- Sous-Préfecture ;
- Centre des Finances Publiques et trésoreries rattachées ;
- Gendarmeries.

PRIORITES OPERATIONNELLES

- restructuration des RSP ;
- concertation régulière avec les services de l'Etat compétents en matière d'organisation des Services de l'Etat dans les régions et départements.

6. COMMERCE ET SERVICES MARCHANDS DE PROXIMITE

FONDEMENTS STRATEGIQUES

Relevant plutôt des politiques de développement économique du territoire (communales, intercommunales), les services marchands ne sont pas une thématique prioritaire du Schéma d'Organisation des Services. Cela est d'autant plus vrai que les élus communautaires ne souhaitent pas trop interférer au niveau des stratégies individuelles des commerçants et prestataires de services marchands, pour ne pas perturber la libre concurrence qui doit rester la règle. Pour autant, le schéma des services n'exclut pas des interventions publiques ou publiques / privées, dès lors que la desserte marchande de proximité s'avère menacée ou pour améliorer la lisibilité de l'offre de services.

COMMERCE
DE PROXIMITE

Deux objectifs sont donc affichés dans le Schéma, vis-à-vis de ce bouquet de services :

Objectif 6.1. : Maintenir (éventuellement renforcer) le commerce et les services marchands de première nécessité.

Objectif 6.2. : Améliorer la lisibilité de l'offre de services du Groupe "La Poste".

DETAIL DES OBJECTIFS

Objectif 6.1. : Maintenir (éventuellement renforcer) le commerce et les services marchands de première nécessité.

Pour atteindre cet objectif, trois types de mesures partenariales sont susceptibles d'être prises (communes, communauté de communes en fonction des compétences de chacun) en cas de déficience de l'initiative privée permettant d'assurer une desserte marchande de proximité satisfaisante pour la population :

- mise en place d'un dispositif d'alerte permettant d'anticiper les cessations d'activités commerciales et artisanales, considérées comme essentielles au niveau de la desserte commerciale de proximité du Territoire ;
- soutien des commerces locaux assurant des tournées ou prenant des initiatives pour assurer une desserte alimentaire de première nécessité dans les petites communes les plus enclavées ;
- initiatives locales en faveur du maintien de l'offre marchande structurante des chefs-lieux de canton ruraux.

Objectif 6.2. : Améliorer la lisibilité de l'offre de services du Groupe "La Poste".

Grace à une communication "grand public", conduite en partenariat avec "La Poste", la Communauté de Communes fera connaître précisément les services bancaires et postaux assurés par ce prestataire souvent globalement assimilé à un acteur public, du fait de ses missions de service public : présente territoriale de "La

Poste", nature des services assurés par les différentes catégories d'opérateurs (Bureau de Poste ; Agence Postale Communale ; Relais-Poste Commerçant ; facteur).

PRIORITES OPERATIONNELLES

- mise à disposition d'un dispositif d'alerte / cessations d'activités ;
- communication / offre de services "La Poste".

7. CADRE DE VIE, ASSOCIATIONS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS ET DE LOISIRS

FONDEMENTS STRATEGIQUES

De fait, ce volet stratégique du Schéma d'Organisation des Services, a une triple finalité :

- le renforcement global de l'attractivité de l'Argonne Ardennaise vis-à-vis de nouveaux habitants (et de nouvelles entreprises) ;
- l'optimisation des équipements de loisirs, y compris touristiques ;
- le maintien de la dynamique associative sur l'ensemble de l'espace communautaire.

Les objectifs affichés sont les suivants :

- Objectif 7.1. : *Initier une politique locale en faveur des nouveaux arrivants.*
- Objectif 7.2. : *Soutenir la dynamique associative locale.*
- Objectif 7.3. : *Répondre aux besoins ponctuels d'amélioration de l'offre d'équipements de loisirs et engager une réflexion prospective sur les grands équipements structurants.*

DETAIL DES OBJECTIFS

Objectif 7.1. : Initier une politique locale en faveur des nouveaux arrivants.

Cet objectif se place dans le droit fil de la démarche d'études entreprise par la Région en coopération avec le "Collectif Ville - Campagne". Il vise à la fois à faciliter l'intégration locale des nouveaux arrivants dans une logique de meilleure attractivité du territoire, et leur donner toutes les informations nécessaires quant à l'offre des services disponibles et les modalités pour y accéder. Il passe par deux mesures complémentaires :

- la sensibilisation des communes sur l'intérêt "d'aller à la rencontre" des nouveaux ménages qui viennent s'installer, en particulier ceux qui ne se manifestent pas spontanément en mairie ;
- la mise en place de moyens de communication sur les services, facilement accessibles pour les nouveaux arrivants : guide d'accueil...

Objectif 7.2. : Soutenir la dynamique associative locale.

Dans ce domaine, la priorité ira à la refondation des rapports entre les collectivités locales (ou leur groupement) et les associations de l'Argonne Ardennaise. Pour ce faire les diverses mesures suivantes pourront être prises à l'échelon communautaire, en partenariat avec les autres acteurs de la vie associative du territoire :

- amélioration de l'interface élus / représentants associatifs, pour une meilleure prise en compte globale des besoins et des projets. Cette interface pourra être organisée de façon paritaire ;
- assistance administrative pour la gestion, le montage de dossiers (emplois, demandes d'autorisation ou de financement,...) ou l'organisation de certains événements : notion de centre de ressource associatif, par exemple dans le cadre de nouvelles missions des Relais Services Publics ;
- mise en réseau des associations à l'échelle du Territoire, notamment à travers l'organisation d'un forum annuel ou bi-annuel des associations.

Objectif 7.3. : Répondre aux besoins ponctuels d'amélioration de l'offre d'équipements de loisirs et engager une réflexion prospective sur les grands équipements structurants.

La priorité est donnée à l'amélioration des itinéraires de randonnée, si possible en lien avec les associations d'insertion par l'économie oeuvrant sur le territoire. Elle sera relayée par la politique de développement touristique de l'Argonne Ardennaise.

A ses côtés, le schéma prévoit des opérations ponctuelles d'optimisation de l'offre par les maîtres d'ouvrages compétents de l'espace communautaire (intercommunalités, communes, associations) en privilégiant les enjeux identifiés lors des travaux d'état des lieux - diagnostic et de concertation, à savoir :

- accompagnement des politiques d'accueil péri et extra scolaire ;
- renforcement du réseau dans le secteur public adhérent à la Bibliothèque Départementale des Ardennes (BDA) ;
- modernisation des équipements à vocation mixte loisirs pour la population locale / tourisme".

Enfin, une réflexion sur l'avenir des grands équipements à rayonnement communautaire sera conduite sur la période de validité du Schéma : besoins de modernisation / renouvellement ; opportunité de certains transferts de compétence à moyen - long terme,...

PRIORITES OPERATIONNELLES

- communication sur l'accueil des nouveaux arrivants : réalisation d'un guide d'accueil ;
- refondation des relations entre la 2C2A et les associations du territoire ;
- mise en œuvre du projet de nouvelle piscine communautaire et transformation d'usage de l'actuel équipement par la ville de Vouziers.

8. TIC

FONDEMENTS STRATEGIQUES

Comme pour ce qui concerne la mobilité et les transports, les Technologies d'Information et de Communication sont une problématique transversale du Schéma des Services. En effet, elles sont incontournables vis-à-vis de l'amélioration de leur accessibilité et de leur modernisation. De plus, elles sont désormais un maillon incontournable de l'attractivité des territoires et un service essentiel à la population et aux entreprises. Si l'on couple ces constats à une situation locale globalement caractérisée par un certain retard, tant au niveau de la téléphonie mobile que de l'accès à Internet Haut (et Très Haut) Débit, on comprendra que les attentes d'une grande partie de la population et des élus soient importantes, et puisse faire de leur amélioration globale, un enjeu majeur du Schéma d'Organisation des Services.

Pour autant, les réflexions conduites montrent qu'il s'agit d'un domaine technique relativement complexe, où les communes et la Communauté de Communes n'ont que très peu de marges de manœuvre, le progrès étant très lié aux opérateurs en partenariat avec l'Etat et le Département.

Dans ce contexte, le Schéma se fixe comme objectif général :

Objectif 8.1. : Contribuer au développement global de la qualité de services / téléphonie mobile et Internet Haut et Très Haut Débit

DETAIL DES OBJECTIFS

Objectif 8.1. : Contribuer au développement global de la qualité de services / téléphonie mobile et Internet Haut et Très Haut Débit

Cet objectif vise principalement :

- à permettre à chacun des habitants d'avoir accès à Internet ;
- à ce que l'Argonne Ardennaise ne reste pas en retard par rapport à l'évolution rapide de l'offre de services, tant en téléphonie mobile que pour l'accès Internet Haut et Très Haut Débit ;
- à résoudre les derniers problèmes d'accès aux services de base dans les secteurs considérés à enjeu (zones d'activités, communes structurantes, sites d'importance,...).

A noter que, pour des questions d'efficacité, la priorité est donnée à l'amélioration de l'accès à Internet par rapport à la téléphonie mobile : partenariat a priori plus facile à mettre en œuvre à moyen terme.

Il passe obligatoirement par un rapprochement de la 2C2A avec les instances compétentes en matière de réseaux de communication électronique, de développement et de diffusion de services numériques. A ce niveau, la concertation avec le Département est essentielle. En effet : il est maître d'ouvrage du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique des Ardennes (SDTAN) qui va fixer les priorités de développement de l'Internet Haut et Très Haut Débit dans le département ; il œuvre depuis de nombreuses années pour améliorer l'offre de services téléphone mobile et Internet Haut Débit, en collaboration avec certains opérateurs privés.

Les mesures suivantes sont envisagées localement :

- amélioration de l'accès public à Internet Haut Débit, notamment dans le cadre de la restructuration des RSP ;
- actions visant à faciliter l'appropriation des usages des TIC, par la population du territoire ;
- actions partenariales dans le cadre de la mise en œuvre du SDTAN ou autre volet de la politique départementale d'amélioration des TIC, dès lors qu'il s'agit d'enjeux opérationnels partagés.

PRIORITES OPERATIONNELLES

- amélioration de l'accès public à Internet Haut-Débit ;
- initiation "grand public" à l'utilisation de l'Internet et plus généralement des services numériques ou électroniques ;
- concertation avec les services du Conseil Général / SDTAN et politiques TIC connexes.

9. MOBILITE, TRANSPORTS

FONDEMENTS STRATEGIQUES

Du fait de sa transversalité, la problématique de mobilité - transports apparaît forcément comme un enjeu du Schéma d'Organisation des Services. En effet, elle joue un rôle essentiel en matière d'accessibilité aux services pour les usagers, à côté de l'organisation territoriale de ces services et de la valorisation des Technologies d'Information et de Communication. Elle joue également un rôle majeur au niveau de l'accès à l'emploi.

Par ailleurs, il s'agit d'une thématique vis-à-vis de laquelle les souhaits d'amélioration de l'existant sont nombreux, tant de la part de la population que des élus locaux, mais dans un contexte de mauvaise connaissance et faible utilisation de l'offre existante, ainsi que de changements importants à attendre à court terme du fait de la réflexion en cours à l'échelle du département (nouveau Schéma de Transports) et des évolutions de l'organisation scolaire. Cela conduit à être prudent quant aux mesures de progrès à prendre à l'échelon communautaire.

Quoi qu'il en soit, le Schéma se fixe trois objectifs dans ce domaine :

- Objectif 9.1. : Rendre plus lisible et mieux valoriser l'offre locale de transports existante.
- Objectif 9.2. : Favoriser le développement des pratiques solidaires et/ou durables.
- Objectif 9.3. : Se concerter avec les services compétents du Département.

DETAIL DES OBJECTIFS

Objectif 9.1. : Rendre plus lisible et mieux valoriser l'offre locale de transports existante.

Cet objectif doit permettre de lever le doute qui plane actuellement sur les difficultés de transports mises en avant lors des travaux d'élaboration du Schéma, avant toute prise d'initiative locale de mise en place d'une nouvelle offre. Il s'agit en effet d'un domaine dans lequel l'écart entre demandes et utilisation réelle de services peut être conséquent.

Il passe essentiellement par :

- des mesures de communication en direction du grand public, afin de régulièrement mieux l'informer sur l'ensemble des dispositifs de mobilité à sa disposition en fonction des types de déplacements envisageables ;
- éventuellement, de nouvelles missions spécifiques du RSP, après restructuration : plate-forme mobilité permettant à toute personne de facilement connaître la solution optimale pour satisfaire un besoin de déplacement à l'intérieur ou l'extérieur de l'espace communautaire, voire d'obtenir ses titres de transport.

Objectif 9.2. : Favoriser le développement des pratiques solidaires et/ou durables.

La 2C2A organisera un réseau de mobilité durable à l'échelle de son Territoire. Ce réseau composé de volontaires, permettra de répondre à des besoins ponctuels de déplacements de personnes sans moyens propres de transport, vers les principaux pôles de services de Territoire : Vouziers, chefs-lieux de canton.

Par ailleurs, la Communauté de Communes fera la promotion du co-voiturage, et facilitera les déplacements liés aux activités associatives et socio-éducatives.

Objectif 9.3. : Se concerter avec les services compétents du Département.

A travers cet objectif, les élus communautaires manifestent leur volonté de se rapprocher du Conseil Général afin d'examiner conjointement les modalités de desserte de l'Argonne Ardennaise dans le cadre du nouveau Schéma Départemental des Transports à l'étude, et pouvoir ainsi participer à son optimisation dans un cadre partenarial, notamment pour ce qui concerne des besoins spécifiques de mobilité.

PRIORITES OPERATIONNELLES

- concertation avec les services du Département ;
- communication / promotion des dispositifs de transports existants ;
- promotion du co-voiturage ;
- organisation d'un réseau de mobilité solidaire ;
- mise à disposition des associations d'un minibus, 9 places.

SYNTHESE

Thèmes	Objectifs	Mesures envisagées	Priorités opérationnelles : mesures prioritaires
Santé	<p>11.: Assurer le renouvellement, éventuellement le renforcement, de l'offre médicale (médecins généralistes) et paramédicale.</p> <p>12.: Permettre un accès aisé aux soins spécialisés (médecins spécialistes).</p> <p>13.: Veiller au maintien d'une offre hospitalière de proximité de qualité à Vouziers.</p>	<p>- création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires ou Maisons Médicales ;</p> <p>- aide à l'accueil d'internes en médecine et stagiaires ;</p> <p>- accompagnement de l'installation de nouveaux spécialistes ;</p> <p>- développement de la télémédecine ;</p> <p>- mesures de mobilité adaptée.</p>	<p>- élaboration et mise en œuvre d'un Projet Territorial de Santé à l'échelle de l'Argonne Ardennaise ;</p> <p>- soutien des opérations immobilières permettant de renouveler ou développer l'offre médicale et paramédicale dans les secteurs considérés comme "fragiles" dans le cadre des travaux d'état des lieux - diagnostic du présent. Schéma d'Organisation des Services : Maisons de Santé, Maisons Médicales.</p>
Services aux personnes âgées ou handicapées	<p>21.: Améliorer l'hébergement et le logement pour personnes âgées.</p>	<p>- soutien du projet de renouvellement de l'EHPAD public de Vouziers ;</p> <p>- relance d'une politique d'adaptation des logements ;</p>	<p>- soutien du renouvellement de l'EHPAD de Vouziers ;</p> <p>- relance d'une politique d'adaptation des logements des personnes âgées ou handicapées ;</p> <p>- Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences et soutien présence locale / SAD ;</p>
Petite enfance, enfance, jeunesse	<p>22.: Accompagner les mutations des Services d'Aide à Domicile.</p> <p>23.: Renforcer l'hébergement et les services médicalisés pour personnes handicapées.</p> <p>31.: Poursuivre les efforts de développement des services d'accueil de la Petite Enfance.</p>	<p>- intégration des besoins de qualification et de formation des SAD dans la démarche GPEC.</p>	<p>- consolidation du RAM et de coordination Petite Enfance, Enfance, à l'échelle communautaire ;</p> <p>- réflexion sur l'extension de compétence communautaire "Petite Enfance" ;</p> <p>- accompagnement de la mise en œuvre de la réforme scolaire ;</p>
Emploi, formation, insertion	<p>32.: Réussir la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et plus généralement de refondation de l'école.</p> <p>33.: Optimiser les politiques locales en faveur des adolescents.</p> <p>41.: Faciliter l'accès tous publics à la qualification et la formation professionnelle.</p> <p>42.: Renforcer la présence de Pôle Emploi à Vouziers.</p>	<p>- réflexion concertée sur l'organisation des activités périscolaires ;</p> <p>- assistance administrative aux communes ou Syndicats scolaires.</p>	<p>- consolidation du RAM ;</p> <p>- réflexion sur l'extension de compétence communautaire "Petite Enfance" ;</p> <p>- accompagnement de la mise en œuvre de la réforme scolaire ;</p>
Services publics	<p>51.: Restructurer les Relais Services Publics (RSP).</p> <p>52.: Veiller à une évolution concertée de la présence territoriale des Services de l'Etat en Argonne Ardennaise.</p>	<p>- création de l'ESpace Métiers ;</p> <p>- réorganisation de la présence territoriale du RSP itinérant ;</p> <p>- renforcement des partenariats opérationnels ;</p> <p>- concertation spécifique régulière avec les Services de l'Etat.</p>	<p>Création d'une Maison de l'Emploi et de la Formation à Vouziers.</p> <p>- restructuration des RSP ;</p>
Commerces et services marchands de proximité	<p>61.: Maintenir (éventuellement renforcer) le commerce et les services marchands de première nécessité.</p> <p>62.: Améliorer la lisibilité de l'offre de services du Groupe "La Poste".</p> <p>71.: Initier une politique locale en faveur des nouveaux arrivants.</p> <p>72.: Soutenir la dynamique associative locale.</p>	<p>- soutien des initiatives de maintien de la desserte commerciale de première nécessité ;</p> <p>- tournées ; livraisons ; armature commerciale des pôles ruraux ;</p> <p>- communication grand public / services "La Poste".</p>	<p>- concertation régulière avec les services de l'Etat compétents en matière d'organisation des Services de l'Etat dans les régions et départements.</p> <p>- mise à disposition d'un dispositif d'alerte / cessations d'activités ;</p> <p>- communication / offre de services "La Poste".</p> <p>- refondation des relations entre la ZCJA et les associations du territoire ;</p>
Cadre de vie, associations et équipements sportifs, culturels et de loisirs	<p>73.: Répondre aux besoins ponctuels d'amélioration de l'offre d'équipements de loisirs et engager une réflexion prospective sur les grands équipements structurants.</p>	<p>- sensibilisation des communes / accueil des nouveaux arrivants ;</p> <p>- information des nouveaux arrivants / offre de services du territoire ;</p> <p>- amélioration de l'interface collectivités locales et Communauté de Communes / associations ;</p> <p>- assistance administrative (et technique) aux associations ;</p> <p>- mise en réseau des associations ;</p> <p>- soutien des opérations ponctuelles d'amélioration des équipements, conformément aux besoins mis en évidence dans le cadre du Schéma.</p>	<p>- communication / offre de services "La Poste".</p> <p>- refondation des relations entre la ZCJA et les associations du territoire ;</p> <p>- mise en œuvre du projet d'une nouvelle piscine communautaire et transformation d'usage de l'actuel équipement par la ville de Vouziers.</p>
TIC	<p>81.: Contribuer au développement global de la qualité de services / téléphonie mobile et Internet Haut et Très Haut Débit</p>	<p>- réflexion prospective sur les équipements très structurants ;</p> <p>- amélioration de l'accès public à Internet "HD" ;</p> <p>- actions visant à faciliter l'appropriation d'Internet et des services numériques par le grand public ;</p> <p>- actions partenariales / amélioration de l'offre locale : téléphonie mobile, Internet.</p>	<p>- amélioration de l'accès public à Internet Haut-Débit ;</p> <p>- initiation "grand public" à l'utilisation de l'Internet et plus généralement des services numériques ou électroniques ;</p> <p>- concertation avec les services du Conseil Général / SDTAN et politiques TIC connexes.</p>
Mobilité, transports	<p>91.: Rendre plus lisible et mieux valoriser l'offre locale de transports existante.</p> <p>92.: Favoriser le développement des pratiques solidaires et/ou durables.</p> <p>93.: Se concerter avec les services compétents du Département.</p>	<p>- information / valorisation de l'offre actuelle auprès du grand public ;</p> <p>- expérimentation plate-forme - mobilité en lien avec les RSP ;</p> <p>- promotion du co-voiturage ;</p> <p>- organisation d'un réseau de mobilité solidaire ;</p> <p>- aide aux déplacements associatifs et socio-éducatifs ;</p> <p>- concertation avec le Conseil Général.</p>	<p>- communication / promotion des dispositifs de transports existants ;</p> <p>- promotion du co-voiturage ;</p> <p>- organisation d'un réseau de mobilité solidaire ;</p> <p>- mise à disposition des associations d'un minibus, 9 places ;</p> <p>- concertation avec les services du Département.</p>